

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS
L'inaction est une forme de
complicité

Index AI : MDE 15/017/02

Amnesty International a appelé la communauté internationale à agir immédiatement pour sauver des vies palestiniennes et israéliennes, en insistant pour que soient déployés des observateurs internationaux dans les Territoires occupés par Israël.

Au cours des dix derniers jours, au moins 130 Palestiniens ont été tués. D'après les informations recueillies, au moins 18 Palestiniens blessés sont morts parce qu'ils ont été privés de soins médicaux. Au cours de la même période, au moins 33 Israéliens ont été tués, dont 17 civils.

« Aucun État ne saurait rester passif. Des enfants palestiniens et israéliens sont massacrés, des ambulances transportant des blessés palestiniens sont prises pour cibles, et des maisons de Palestiniens sont détruites tandis que leurs villes et leur villages sont coupés du reste du monde. Garder le silence revient à cautionner l'escalade des homicides, de la

violence et des représailles, a déclaré Amnesty International.

« C'est maintenant qu'il faut agir.

« La communauté internationale s'est livrée à une multitude de déclarations et a envoyé de nombreux délégués, mais ces efforts n'ont pas permis d'empêcher la dégradation catastrophique de la situation des droits humains », a ajouté l'organisation de défense des droits fondamentaux.

« Amnesty International a appelé à maintes reprises le gouvernement israélien à mettre fin aux homicides illégaux, et les groupes armés palestiniens à cesser de tuer des civils. Des observateurs internationaux dûment mandatés pour veiller au respect des droits humains peuvent contribuer à mettre un terme aux homicides illégaux et aux souffrances humaines causées par les bombardements, le siège et la démolition de maisons à Gaza et en Cisjordanie. »

Les normes internationales relatives aux droits humains et au droit humanitaire s'appliquent à la bande de Gaza et à la Cisjordanie,

occupées par Israël depuis 1967. Les personnes vivant dans des territoires occupés sont notamment protégées par les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Quatrième Convention de Genève). Ce texte qualifie d'« infractions graves » des actes tels que l'homicide intentionnel, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, ainsi que la destruction et l'appropriation de biens non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire.

« Or, de graves infractions aux Conventions de Genève et violations des droits humains sont commises quotidiennement dans les Territoires occupés », a souligné Amnesty International.

Le nombre de Palestiniens tués
La commission d'enquête créée par la Commission des droits de l'homme des Nations unies a demandé en mars 2001 qu'une présence internationale efficace chargée de veiller au respect des droits humains soit

« immédiatement [mise] sur pied et [constituée] de manière à tenir compte du caractère d'urgence de la protection des droits de l'homme du peuple palestinien ».

depuis le début de l'actuelle Intifada en septembre 2000 est aujourd'hui supérieur à 1000. La grande majorité de ces personnes, au nombre desquelles figurent plus de 200 enfants, ont été victimes d'homicides illégaux, commis alors qu'aucune vie humaine n'était menacée. Plus de 600 maisons ont été détruites. À titre de châtement collectif, des villes et des villages de Cisjordanie sont constamment coupés du reste du monde par des barrières gardées par des soldats, par des remparts de terre ou de blocs de béton, ou par des tranchées. Au cours de la même période, au moins 300 Israéliens ont été tués, dont au moins 200 civils, parmi lesquels plus de 50 enfants.

Un an après, cet appel pressant n'a toujours pas été entendu. Or, le respect des droits humains et du droit international humanitaire est la seule voie viable vers une paix et une sécurité durables, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

Les groupes armés palestiniens sont également tenus de respecter les Conventions de Genève, qui interdisent de prendre pour cible la population civile. *« Néanmoins, les*

violations du droit international humanitaire commises par un groupe armé ne peuvent en aucune circonstance justifier le non-respect par un État des principes fondamentaux du droit international humanitaire et relatif aux droits humains qu'il s'est solennellement engagé à appliquer. »

Complément d'information

Depuis le 27 février, des membres des Forces de défense d'Israël (FDI) ou *Tsahal* pénètrent dans des camps de réfugiés pour, selon l'État hébreu, y arrêter des membres de groupes armés palestiniens. À la suite d'interventions dans le camp de réfugiés de Balata, non loin de Naplouse, et dans celui de Jénine, *Tsahal* est également entrée dans le camp de réfugiés d'Aïda et dans celui de Deishé, à Bethléem, ainsi que dans des camps situés dans la bande de Gaza et à Tulkarem. Ces camps, où vivent depuis 1948 des Palestiniens chassés de leurs terres, se caractérisent par une forte densité de population. Les FDI y ont tiré des missiles Hellfire à partir d'hélicoptères Apache,

procédé à des tirs d'obus de char et ouvert le feu avec des mitrailleuses lourdes montées sur des tanks Merkava. Ce recours à la force meurtrière est manifestement disproportionné, et met en danger la vie de la population civile de ces camps. En outre, au cours des opérations menées ces trois derniers jours, les FDI ont fréquemment pris pour cibles des ambulances, tuant cinq professionnels de la santé palestiniens, dont le directeur d'un hôpital de Bethléem et le responsable du service des urgences de Jénine, alors qu'elles empêchaient ou retardaient l'évacuation en ambulance de blessés palestiniens. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>